

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

LE 14 DÉCEMBRE 2011

À la session extraordinaire du Conseil du Village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 134, rue Principale (Bureau Municipal) et à laquelle sont présents son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER, Mesdames les Conseillères DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN; et Messieurs les Conseillers GILLES BEAULIEU, GAÉTAN GRAVELINE, PIERRE VAILLANCOURT et JACQUES MASSEAU, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame MARTINE DUROCHER, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière et Monsieur GERARD LABELLE, CGA sont aussi présents.

Public présent à la séance :

Madame ANNE CHARBONNEAU et Messieurs GILLES ROMAIN, PIERRE AUBREY, BENOIT PARÉ et MAURICE DAGENAI.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et remercie les gens de leur présence.

	<u>BUDGET</u> <u>2012</u>	<u>PRÉVU</u> <u>2011</u>
ANALYSE DES REVENUS		
Taxes	1 145 387.	1 128 362.
Paiements tenant lieu de taxes	73 925.	73 972.
Transferts	523 565.	466 031.
Services rendu	99 625.	97 208.
Imposition de droits	8 000.	11 500.
Amendes et pénalités	2 700.	3 800.
Intérêts	9 500.	9 300.
Autres revenus	<u>31 500.</u>	<u>34 342.</u>
TOTAL DES REVENUS	1 894 202.	1 824 515.
ANALYSE DES CHARGES		
Administration générale	348 269.	316 496.
Sécurité publique	127 280.	118 309.
Transport	280 655.	203 210.
Hygiène du milieu	600 402.	662 350.
Santé et bien-être	13 500.	12 000.
Aménagement, urbanisme et développement	69 536.	57 259.
Loisirs et culture	63 296.	69 457.
Frais de financement	124 560.	134 413.
TOTAL DES CHARGES	1 627 498.	1 573 494.
Excédant (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	266 704.	251 021.
Conciliation à des fins fiscales		
Financement		
Remboursement de la dette à long terme	(90 520)	(221 112)
Affectations		
Activités d'investissement	(229 664)	(52 300)
Excédant (déficit) de fonctionnement non affecté	53 480.	82 104.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLAGE DE FORT-COULONGE**

	<u>BUDGET 2012</u>	<u>PRÉVU 2011</u>
Conciliation à des fins fiscales nette	(266 704.)	(191 308.)
Excédant (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0	59 713.
Excédant de fonctionnement non affecté au 1 ^{er} janvier 2011		150 985.
Excédant de fonctionnement à Des fins fiscales prévu 2011		59 713.
Affectation de l'excédent de fonctionnement Non affecté au 2012		<u>(53 480.)</u>
Excédant de fonctionnement Non affecté au 31 décembre 2011 prévu		<u>\$ 157 218.</u>

TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2012

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel est de 1 145 387. \$ divisé par

L'évaluation des immeubles imposables ayant servi à établir les revenus de la taxe foncière générale soit de 42 766 900. \$

$$1\,145\,387.\$ \text{ divisé par } 42\,766\,900.\$ = 2,6782 / 100 \$$$

La proportion médiane du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2012 est de94 %

Le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2012 est de1.06

TAUX DES TAXES EN VIGUEUR POUR 2012

Taxe foncière générale-----	0,7000 / 100 \$
Eau (règlement # 160)-----	243.00 \$ l'unité
Égouts (règlement # 160)-----	223.00 \$ l'unité
Matières résiduelles-----	273.00 \$ l'unité
Recyclage-----	83.00 \$ l'unité
Sécurité publique-----	185.00 \$ l'unité
Enlèvement de la neige-----	80.00 \$ l'unité
Loisirs et culture-----	92.00 \$ l'unité

«PÉRIODE DE QUESTIONS»

2011-12-226

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal adopte les prévisions budgétaires 2012, tel que présenté.

Adopté.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLAGE DE FORT-COULONGE**

2011-12-227

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le taux d'intérêt applicable (2012) trente (30) jours après facturation est de 0,8333% par mois (10% par année).

Adopté.

2011-12-228

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE la réunion soit levée [20H35]

Adopté.

RAYMOND DUROCHER,
Maire

MARTINE DUROCHER,
D.G./ Secrétaire-Trésorière